

Le 3 octobre 2024

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 3 OCTOBRE, 2024 À 19 H
30, SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.**

SONT PRÉSENTS: Le Maire Marcel Beaubien, les Conseillères Chantal Soucy et Lorraine Rochon ainsi que les Conseillers, John Abraham, Gerald Teske et Charles Meunier.

ABSENCES MOTIVÉES : Roland Barnabé

1. 2024-10-104 – OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien; aussi présent, la directrice générale adjointe Anne Pilon, l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2024
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES
6. CORRESPONDANCE ET RAPPORTS
7. DÉPÔT DES DOCUMENTS
8. RÉSOLUTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2024-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2017-012 / Bâtiment
complémentaire
9. RÉSOLUTION – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR DERRY
10. RÉSOLUTION – AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA VOIRIE –
PROGRAMME PPA-CE
11. RÉSOLUTION – RÉSOLUTION DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE
DÉNEIGEMENT D'UNE PORTION DU CHEMIN DU LAC-MCGUIRE
SECTEUR DERRY
12. RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR L'ACHAT DE SEL À
DÉGLAÇAGE (ABRASIF)

13. RÉSOLUTION – DONS À PARKINSON CANADA ET À LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC

14. RAPPORTS DES COMITÉS

14.1 Travaux publics

14.2 Sécurité publique

14.3 Environnement

14.4 Loisir, culture et communications

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. VARIA

17. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. 2024-10-105 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseillère Chantal Soucy;

QUE l'ordre du jour tel que déposé est adopté et demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. 2024-10-106 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 5 septembre 2024;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre 2024.

Mme Lorraine Rochon s'abstient car elle était absente lors de la séance du 5 septembre 2024.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens A. Harvey, J.-M. Duchamp et M.-J. Guindon posent des questions concernant un suivi sur une mise en demeure, l'article 34 ne s'appliquait pas au document remis par l'avocate, entretien du chemin du Lac-Chauncey (privé) et intersection Mine-Lac McGuire demande à déplacer un poteau d'Hydro.

5. 2024-10-107 – APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale adjointe et

des dépenses autorisées lors de la séance du conseil du 5 septembre dernier et des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte des listes des comptes et salaires payés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham;

QUE le Conseil approuve la liste des comptes payés du mois de septembre d'un montant total de 173 533,66 \$ tel qu'apparaissant à la liste CP-09 et la liste des salaires payés au montant de 27 957,02 \$ tel qu'apparaissant à la liste PAYE-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Rapport d'incendie - Mayo et Mulgrave-et-Derry
- L'Ange-Gardien

Rapport d'urbanisme

7. DÉPÔT DES DOCUMENTS

8. 2024-10-108 – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2024-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2017-012 / BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité a adopté un règlement de zonage, lequel est entré en vigueur le 29 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut procéder à la modification de son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de permettre l'exercice de certains usages de nature artisanale dans un bâtiment complémentaire à l'usage résidentiel;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du Service de l'urbanisme et du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 4 juillet 2024;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique à cet effet, le 25 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QU'UN deuxième projet de règlement no. 2024-01 et intitulé : « Deuxième projet de règlement no. 2024-01 modifiant le règlement de zonage no. 2017-012 (bâtiment complémentaire) » soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. 2024-10-109 – RÉSOLUTION POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DERRY

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry a procédé à une demande de soumission par invitation à trois soumissionnaires pour le déneigement dans le secteur de Derry;

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission de Excavation J.B.G. Lajeunesse 3477983 Canada Inc.;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

QUE le contrat pour l'ouverture (déneigement), le sablage et l'entretien des chemins municipaux dans le secteur Derry de la municipalité de Mulgrave-et-Derry pour 2024-2025 au montant total de 149 465,20 \$ (taxes incluses) soit et est accordé à Excavation J.B.G. Lajeunesse 3477983 Canada Inc. selon les termes et conditions de la demande de soumission et que cette résolution agisse comme contrat entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. 2024-10-110 – RÉSOLUTION – AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA VOIRIE – PROGRAMME PPA-CE

Dossier : DEN96448-80085(7)-20240429-006

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Résolution No. : 2024-10-110

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Chantal Soucy, appuyée par Charles Meunier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry approuve les dépenses d'un montant de 11 204 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. 2024-10-111 – RÉSOLUTION DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DÉNEIGEMENT D'UNE PORTION DU CHEMIN DU LAC-MCGUIRE SECTEUR DERRY

ATTENDU le coût de 4 500 \$ (taxes non incluses) transmis par Excavation J.B.G. Lajeunesse pour le déneigement du tronçon municipale du chemin du Lac-McGuire pour l'hiver 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon,

QUE le Conseil approuve la dépense pour l'hiver 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. 2024-10-112 – RÉSOLUTION - ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR L'ACHAT DE SEL À DÉCLAÇAGE (ABRASIF)

ATTENDU QUE la municipalité doit fournir le sel pour la saison de déneigement 2024-2025 pour le secteur Derry;

ATTENDU que la municipalité a demandé deux (2) soumissions pour 150 tonnes de sel;

ATTENDU que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix à la tonne et livré (avant taxes)
Sel du Nord	115,75 \$
Compass Minerals	121,62 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie de Sel du Nord à 115,75 \$ de la tonne avant taxes pour 150 tonnes pour la saison de déneigement 2024-2025.

La dépense sera affectée au poste budgétaire 02-320-00-620 Gravier, sable, sel et asphalte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. 2024-10-113 – RÉSOLUTION DON À PARKINSON CANADA ET À FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC

ATTENDU le décès du père de la conseillère Lorraine Rochon;

ATTENDU le décès de la mère de l'inspecteur en bâtiment et environnement, Jean Perreault;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

QUE le Conseil approuve un don de 100 \$ à Parkinson Canada en mémoire de M. Rochon et de 100 \$ à la Fondation des Maladies du Cœur du Québec en mémoire de Mme Perreault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORTS DES COMITÉS

- 14.1 Travaux publics
- 14.2 Sécurité publique
- 14.3 Environnement
- 14.4 Loisir, culture et communications

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens J.-M. Duchamp et M.-J. Guindon posent des questions concernant le sel de déglaçage et durée du contrat de déneigement secteur Derry.

16. VARIA

17. 2024-10-114 - CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

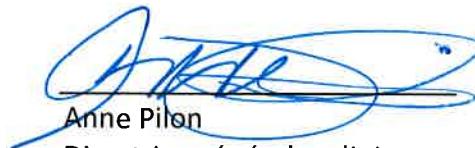
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier ;

QUE la séance soit levée à 20 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Marcel Beaubien

Maire


Anne Pilon
Directrice générale adjointe

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je, Marcel Beaubien, maire de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.